

<b>RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2014</b>
---



## **LANTRAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

La réunion du Conseil Municipal du 4 juillet s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents, tous les membres sauf : Mme EXBRAYAT Corinne qui donne procuration à Mme JAMMES Josette, Mme DESSALCES Laurence qui donne procuration à M. REYMOND Laurent, M. BESSETTE Bernard qui donne procuration à M. BRESSELLE Pierre, M. Jérôme ANDRE qui donne procuration à Mme DARNE Séverine.

Mme JEMINET Delphine a été nommée Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 28/04/2014 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire.

L'ordre du jour est alors abordé.

### **JURY D'ASSISES**

Ont été désignés par tirage au sort :

- CHARBONNEL Julien
- MOULEYRE Véronique
- DURGEAU Xavier
- FRAISSE épouse MEUNIER Christine
- VEYSSEYRE Christiane épouse DEMARS
- LAGREVOL Pascal

### **REGIE – MODIFICATION DES ACTES DE CONSTITUTIONS**

- Régie bibliothèque : suppression régie d'avances et mise à disposition d'un fonds de caisse de 20€.
- Régie droits de place : annulation
- Régie salle polyvalente : cette régie sera fusionnée avec celle des droits de place et mise à disposition d'un fonds de caisse de 20€.
- Régie cantine : encaissement chèques et espèces et mise à disposition d'un fonds de caisse de 20€. Cautionnement de 300€ et indemnités de responsabilité de 110€ /an.
- Régie caution : elle sera supprimée. Un titre de recette sera émis pour encaisser cette caution.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications concernant les régies.

## **COLUMBARIUM – FIXATION DES TARIFS**

Après échanges, les durées et montant suivants sont retenus :

- 15 ans : 600€
- 30 ans : 1.000€
- Jardin du souvenir : 50€

Les 1/3 de ces recettes iront sur le budget du CCAS et les 2/3 sur celui de la commune.

Monsieur le Maire présente ensuite le règlement du columbarium.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces dispositions.

## **VENTE DES TERRAINS LE MONT :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une autorisation préalable de travaux (pour le découpage des lots), de choisir le géomètre et signer tous documents concernant le bornage du terrain cadastré section B, n° 1688 d'une superficie de 6.670 m<sup>2</sup>.

## **ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIENS SANS MAITRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicables aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.